



Ce point d'actualité est destiné à mettre à votre disposition de nouvelles informations concernant l'année 2016 en relation avec les cotisations et prestations de la Sécurité sociale américaine. La loi prévoit que certains chiffres changent automatiquement d'une année sur l'autre, afin de veiller à ce que le programme demeure aligné par rapport aux niveaux des prix et des salaires.

Informations destinées aux personnes exerçant une activité professionnelle

Cotisations de Sécurité sociale et Medicare		
Cotisations de Sécurité sociale	2015	2016
Salarié/employeur (chacun)	6,2 % sur les revenus jusqu'à 118 500 USD	6,2 % sur les revenus jusqu'à 118 500 USD
Travailleur indépendant * Susceptible de compensation contre provision au titre de l'impôt sur le revenu	12,4 %* sur les revenus jusqu'à 118 500 USD	12,4 %* sur les revenus jusqu'à 118 500 USD
Cotisations Medicare	2015	2016
Salarié/employeur (chacun)	1,45 % sur l'ensemble des revenus	1,45 % sur l'ensemble des revenus
Travailleur indépendant * Susceptible de compensation contre provision au titre de l'impôt sur le revenu	2,9 %* sur l'ensemble des revenus	2,9 %* sur l'ensemble des revenus

Les personnes dont les revenus sont élevés et excèdent un certain seuil acquittent également une cotisation Medicare majorée de 0,9 pour cent sur les revenus au-delà de certains montants. Pour plus d'informations à cet égard, consultez le service des impôts (Internal Revenue Service, IRS).

Crédits professionnels — en travaillant, vous accumulez des crédits de prestations de Sécurité sociale. Pour être en droit de bénéficier de prestations de Sécurité sociale, vous devez disposer d'un certain nombre de crédits. Leur nombre dépend de votre âge et du type de prestation dont vous souhaitez bénéficier. Vous pouvez accumuler au plus quatre crédits par an. Dans la plupart des cas, 40 crédits sont nécessaires pour bénéficier de prestations de retraite.

	2015	2016
	1 220 USD permettent de gagner un crédit	1 260 USD permettent de gagner un crédit

Informations destinées aux personnes recevant des prestations de Sécurité sociale

Plafonds de revenu		
En vertu du droit fédéral, la plupart des personnes recevant des prestations de Sécurité sociale n'ayant pas encore atteint l'âge de l'accès à la retraite à taux plein sont en droit de percevoir la totalité de leurs prestations dans la mesure où le montant de celles-ci n'excède pas les plafonds indiqués ci-après. Pour les personnes nées entre 1943 et 1954, l'âge de l'accès à la retraite à taux plein est de 66 ans. Cet âge sera reporté progressivement chaque année, jusqu'à être porté à 67 ans pour les personnes nées à compter de 1960.		
	2015	2016
À compter de l'âge de l'accès à la retraite à taux plein	Pas de plafond de revenu	Pas de plafond de revenu
Personnes n'ayant pas atteint l'âge de l'accès à la retraite à taux plein	15 720 USD Un montant de 1 USD est retenu sur les prestations par tranche de 2 USD au-delà d'un seuil déterminé.	15 720 USD Un montant de 1 USD est retenu sur les prestations par tranche de 2 USD au-delà d'un seuil déterminé.
Au cours de l'année durant laquelle vous parvenez à l'âge de la retraite à taux plein	41 880 USD Un montant de 1 USD est retenu sur les prestations par tranche de 3 USD au-delà d'un seuil déterminé, jusqu'au mois où vous atteignez l'âge de l'accès à la retraite à taux plein.	41 880 USD Un montant de 1 USD est retenu sur les prestations par tranche de 3 USD au-delà d'un seuil déterminé, jusqu'au mois où vous atteignez l'âge de l'accès à la retraite à taux plein.
Plafonds de revenu des bénéficiaires de prestations d'invalidité : si vous exercez une activité professionnelle alors que vous recevez des prestations d'invalidité, vous devez impérativement nous informer de vos revenus, aussi faibles soient-ils. Au cours d'une période d'essai d'une durée d'au plus neuf mois (qui ne doivent pas nécessairement être consécutifs), aucun plafond de revenu ne s'applique : vos prestations vous sont versées dans leur intégralité quel que soit le montant de votre rémunération. À l'issue d'une telle période d'essai, nous déterminerons le montant de vos prestations d'invalidité, ainsi que dans quelle mesure vous êtes en droit d'en recevoir. Il est également possible que vous remplissiez les conditions requises pour bénéficier d'autres dispositifs d'insertion professionnelle destinés à vous aider au cours de la transition et de la reprise d'une activité.		
Activité rémunérée substantielle (non malvoyant[e])	1 090 USD par mois	1 130 USD par mois
Activité rémunérée substantielle (malvoyant[e])	1 820 USD par mois	1 820 USD par mois
Mois de période d'essai	780 USD par mois	810 USD par mois

Informations destinées aux personnes bénéficiaires du complément de revenu minimum (Supplemental Security Income, SSI)

Paiement fédéral mensuel au titre du SSI (maximum)		
	2015	2016
Personne seule	733 USD	733 USD
Couple	1 100 USD	1 100 USD
Plafonds de revenu mensuels		
Personne dont les revenus sont uniquement salariaux	1 551 USD	1 551 USD
Personne dont les revenus ne sont pas salariaux	753 USD	753 USD
Couple dont les revenus sont uniquement salariaux	2 285 USD	2 285 USD
Couple dont les revenus ne sont pas salariaux	1 120 USD	1 120 USD

REMARQUE : si vous disposez d'un revenu, le montant de vos prestations mensuelles sera, de manière générale, inférieur au paiement fédéral maximum de prestations SSI. N'oubliez pas que vous devez impérativement déclarer tous vos revenus à la Sécurité sociale. Il arrive que certains états ajoutent un complément aux prestations SSI fédérales. Si vous vivez dans l'un d'eux, il est possible que vous remplissiez les conditions requises pour bénéficier d'un complément. Même si votre revenu excède les plafonds indiqués, il est toutefois possible que vous remplissiez les conditions requises pour en bénéficier.

Informations destinées aux assurés Medicare

La plupart des coûts Medicare augmentent cette année, pour tenir compte de la hausse des coûts de santé.		
	2015	2016
Assurance hospitalière (Partie A)		
Pour 60 premiers jours d'hospitalisation, le patient paie	1 260 USD	1 288 USD
Du 61ème au 90ème jour d'hospitalisation, le patient paie	315 USD par jour	322 USD par jour
Au-delà de 90 jours d'hospitalisation, le patient paie (durant au plus 60 jours supplémentaires)	630 USD par jour	644 USD par jour
Pour 20 premiers jours dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie	0 USD	0 USD
Du 21ème au 100ème jour dans un centre de soins infirmiers qualifiés, le patient paie	157,50 USD par jour	161 USD par jour
Acquisition de prime Partie A : le montant de la prime que vous paierez pour l'acquisition de la Partie A de Medicare dépend du nombre de crédits de Sécurité sociale que vous avez accumulés. Si vous disposez de		
40 crédits	0 USD	0 USD
30 à 39 crédits	224 USD par mois	226 USD par mois
moins de 30 crédits	407 USD par mois	411 USD par mois
Assurance médicale (Partie B)		
Prime	104,90 USD par mois	121,80 USD par mois**
Franchise	147 USD par an	166 USD par an
	Après que le patient se soit acquitté de la franchise, la Partie B prend en charge 80 pour cent des services couverts.	

REMARQUE : si vous êtes un assuré Medicare économiquement faible, il est possible que l'État dans lequel vous habitez prenne en charge vos primes Medicare, ainsi que, dans certains cas, le montant de votre franchise et d'autres débours et frais médicaux. Pour plus d'informations, contactez votre organisme local d'aide médicale (Medicaid), les services sociaux ou le bureau de l'aide sociale.

**Le montant de la prime mensuelle standard est de 121,80 USD. Certaines personnes dont les revenus excèdent certains seuils pourront acquitter des primes supérieures.



Social Security Administration
 SSA Publication No. 05-10003-FR
 Update 2016 (French)
 January 2016